

Compte-rendu du 25 juillet 2017 : réunion de préparation sur l'usage et l'avenir des terres

A cette réunion il s'agissait de poursuivre les réflexions menées lors des réunions sur l'usage de terres, passé, présent, futur et de formuler des propositions pour la première assemblée des usages qui aura lieu le 29 août à 20h30 à Bellevue. L'idée étant de continuer à questionner et déblayer le fameux « après l'abandon de l'aéroport » collectivement (c'est-à-dire avec l'ensemble des composantes) et de penser plus concrètement ce que pourrait être l'inter-composante. Nous nous sommes répartis en 4 commissions de réflexion :

- proposition de forme et contenu de la première assemblée des usages
- gestion des conflits
- accueil de nouveaux projets et/ou habitats
- forme juridique

Ces groupes sont rejoignables. Ci-dessous les compte-rendu de la commission accueil et forme juridique. Appelle à la personne de la commission gestion des conflits à envoyer sa partie..

Groupe d'accueil et de renseignement pour l'installation de projets à la Zad

Rôle du groupe :

- Ce groupe a pour but d'accompagner les personnes portants des projets de lieux de vie, cultures,... à comprendre au mieux les enjeux de la ZAD. Il peut aider tant des nouveaux arrivants que des personnes installées depuis un certain temps.
 - Ce groupe se limite à un rôle de conseil et d'information, il n'a pas vocation à assurer le suivi de l'installation. Et si malgré des conflits d'usage des terres ont lieu, le relais passe à la *commission gestion des conflits*.
 - Il ne peut pas et ne doit pas avoir pour objectif de remplacer les rencontres et discussions entre les personnes sur la ZAD. Il a plutôt pour but de les faciliter.
- Il peut être sollicité par de nouveaux arrivants mais également par des personnes déjà habitantes du territoire qui ont un nouveau projet d'installation ou des besoins spécifiques d'information.

Les missions de ce groupe :

- rencontrer les nouveaux arrivants intéressés pour rester "longtemps" et voulant installer un projet (habiter, cultiver...).
- accompagnement dans la réflexion : disponibilité pour des temps de transmissions et de « ballades »
- transmission d'histoires et du contexte de la ZAD
- créer (seul ou avec d'autres groupes genre cartographie) les *documents d'informations* manquant.
- tenir à jour les *documents d'informations* (cartes, occupation des sols, statut des terres, livret d'accueil, site internet, 6 points...)
- recherches d'informations et de données techniques pour les personnes ayant fait des demandes précises (ne pas uniquement les redirigés mais aussi faire le travail de collecte et synthèses d'infos)
- mise à disposition des *documents d'informations* nécessaires à l'installation d'un nouveau projet
- mise en contact avec des "habités" de la ZAD pour discussions et solidarités matérielles

Les documents d'information :

- livret d'accueil (plutôt orienté pour les nouveaux arrivants ne restant pas forcément sur le long terme)
- cartes (carte générale "physique", carte des zones "naturelles sensibles", carte des différents usagers des terres, carte des différents propriétaires des terres)
- livret pour les personnes voulant s'installer. Qui contient peut-être les cartes ci-dessus, à faire...

Organisation du groupe :

Les personnes composant ce groupe seraient mandatées pour 6 mois, avec un renouvellement par moitié tous les 3 mois.

- nombre de personnes composant le groupe ? 2 personnes de chaque composante? Totale d 6/10 ?
- une ou deux personnes sont responsables de la veille (tél/mail/boîte au Gourbi/ballades individuelles). Ils organisent aussi des rencontres particulières si besoin. Peut-être 1 personne (mail et t él) et une autre (ballade et rencontres) ?
- l'ensemble du groupe se réunit toutes les 6 semaines pour une réunion ouverte d'accueil et d'information (annoncé à l'avance dans le ZAD News et site internet)

- plus des réunions interne au groupe ? Genre quelques jours avant les réunions ouvertes? Ou quand il y en a besoin ?

Condition de création :

Nous conditionnons le lancement de ce groupe par l'assurance qu'il soit réellement hétérogène dans sa composition sous-entendu, il est attendu que soient présents à minima des personnes des différentes composantes du mouvement de lutte ; de COPAIN, de l'Acipa, des naturalistes en lutte, du mouvement d'occupation.

Discussions de fond sur les manières d'habiter sur zone :

Au vu des questions de fond que soulève ce sujet, il nous paraît judicieux qu'un temps de discussion, sans enjeux, puisse avoir lieu pour débattre et s'exprimer et afin de donner des directions de réflexion au groupe accueil.

Exemple de thèmes de discussions :

- Quelles sont les limites à l'installation ? (zone, situations dans lesquelles s'installer risque de créer un conflit) ("zone de confort" à éviter ?, construction réversible/irréversible/fondations légères ? Types d'énergies utilisées ? Positions bord de route, de champs ?...)
- Formulation de limites ? Éviter d'instituer des règles d'installations ?
- Zones particulières ? Sanctuaire Rohane, non-motorisée, végans, agriculture,... ?

Prochaines dates :

- 1^{er} août, AG du mouvement, en touchant 2 mots
- 29 août, Assemblée pour l'usage des terres
- 10 octobre, proposition de première réunion du groupe pour sa création
- À venir, discussion de fond sur les manières d'habiter sur zone

Compte-rendu de la commission forme juridique :

Ordre du jour :

- faire un point sur les démarches qui ont déjà été entreprises et sur les premières réflexions et discussions qui ont eu lieu à ce sujet (depuis plusieurs années)
- clarification de l'objet de la commission juridique
- élaboration d'un premier plan de travail pour apporter de la matière aux discussions de l'AG du 29 août

Démarches déjà entreprises sur la thématiques :

- Mars 2015 : des personnes issues de divers collectifs (dont Longo Maï) qui ont développé une bonne connaissance sur les aspects juridiques de la mise en commun de terres, sont venus pour discuter avec des personnes du mouvement afin de passer en revue les différents statuts juridiques qui existent.
- Venue de José Bové en 2015, à la demande des propriétaires expropriés, pour présenter la SCTL.
- En 2015 un groupe de COPAIN s'est rendu à Plogoff pour connaître leur expérience de GFA (Groupement Foncier Agricole)
- Les 3 réunions sur l'avenir des terres qui ont eu lieu en 2016-2017 ont souvent abordé ce thème sans le creuser.
- Une soirée d'échange a eu lieu (en 2017?) avec des personnes de Terre de Liens et du Pays Basque
- Une SCI des terres de Notre Dame des Landes a été créée, il y a un moment, dans un contexte très différent de la situation actuelle, afin de tenter d'acheter des terres en bordure de ZAD qui auraient pu être convoitées par AGO. Dans la pratique cette SCI a fait une unique acquisition de 0,26ha. La SCI dispose de 30-50 parts (à 150€) qui sont détenues par toutes les asso. du mouvement (dont l'asso pote de foin, qui est la structure qui a les comptes de STZ) et des particuliers (habitants historiques notamment). Statutairement, chaque personne physique ou morale, qu'elle détienne une ou plusieurs parts, dispose d'une voix délibérative.

Cependant, cette SCI s'est donnée comme engagement morale vis à vis du mouvement de lutte, de ne prendre de grandes décisions que dans le cadre de l'AG du mouvement.

Définition de l'objet de la commission juridique

La commission juridique se donne comme vocation de :

- prendre contact avec diverses personnes ressources sur la question du statut juridique de la mise en commun des terres pour développer notre connaissance et nos imaginaires
- partager les informations recueillies et faire des propositions (en assemblée des usages) de solutions juridiques envisageables pour la mise en commun de terres après l'abandon du projet d'aéroport

Rôle de la commission dans le contexte de la médiation

La seconde phase de la médiation commencera en octobre ou novembre et consistera en partie pour les médiateurs, à faire des propositions sur le devenir de la ZAD en cas d'abandon du projet d'aéroport. Cette commission doit donc être en mesure d'apporter les éléments nécessaires au mouvement pour qu'il soit capable de formuler des positions à ce sujet, afin notamment d'assurer notre cohésion dans ce qui sera négocié, discuté avec les médiateurs à ce sujet.

Il a déjà été établi en AG du mouvement, que les différents interlocuteurs des médiateurs issus du mouvement, tiendraient une ligne commune de demande de gel de la situation, pour nous donner le temps d'élaborer une proposition qui émane de l'ensemble du mouvement, et qui nous permette d'incarner les 6 points. Cependant, les médiateurs sont susceptibles de vouloir aller plus loin dans leurs recommandations, ils prévoiraient notamment d'explorer les différentes options juridiques sur le foncier.

Aussi, prenant connaissance de cette 2^e phase de la médiation, il nous semble important de faire la proposition suivante lors de la commission des usages du 29 août :

Constituer une délégation inter-composante qui se fasse l'interlocuteur des médiateurs au sujet de l'avenir de la zad.

De plus, il nous semble que cela donne une fonction importante à la commission juridique durant la période de la médiation :

- préparer les discussions en assemblées des usages pour donner une définition commune de ce que nous appelons « gel de la situation » ou « gel des terres »
- construire un argumentaire pour être en mesure d'expliquer pourquoi il faut du temps
- élaborer le plan d'action qui permettra d'arriver à une proposition au terme de ce gel

Plan de travail d'ici l'Assemblée des usages :

- tenter une cartographie des usages pour commencer à être en mesure de formuler ce qu'on veut défendre
- faire la synthèse écrite des CR de toutes les discussions qui ont déjà eu lieu sur le sujet.
- on se revoit pour élaborer un calendrier de travail.

Dates importantes à rejoindre :

- 29 août à 20h30 à Bellevue, première assemblée des usages
- Septembre (dates à caler) : venue du groupe de réflexion sur les aspects juridiques de la mise en commun des terres (déjà venus en 2015), qui propose de faire une réunion de travail avec la commission juridique suivie d'une discussion ouverte annoncée dans le ZN
- Octobre-novembre : début de la seconde phase de la médiation

Synthèse des différents axes de travail pour l'abandon à explorer :

- Propriété collective du sol via la création d'un fond de dotation
- Location via un bail à moyen ou long terme : création de SCI ou GFA...
- Les sectionaux

Personnes ressources en lien avec des membres de la commission :

- Juriste de l'AFOCG 44 (association qui accompagne les agriculteurs sur des aspects juridiques)
- Juristes qui ont créé les statuts de la SCTL
- Groupe venu en 2015 sectionaux